

Aide à la mobilité nationale

Procédure 2025

L'École doctorale 101 (ED 101) attribue des aides aux doctorants pour leurs déplacements et leurs frais de séjour lorsqu'ils présentent une communication dans un colloque scientifique en France ou lorsqu'ils sont admis à une session académique organisée en France et en groupe limité (cours saisonniers notamment).

OBJECTIFS

Soutenir l'activité de communication scientifique des doctorants et faciliter ainsi leur intégration nationale par la reconnaissance de leurs travaux dans la communauté académique.

Soutenir la formation scientifique et professionnelle des doctorants, en facilitant leur participation à des sessions qui mobilisent leurs compétences académiques, enrichissent leurs savoirs scientifiques et diversifient leurs relations sociales.

CONDITIONS

- Le doctorant est inscrit à l'ED 101 au 15 janvier 2025.
- Justificatifs à fournir, en fonction des situations :
 - Une invitation à un colloque pour une intervention programmée
 - Une admission à un cours saisonnier organisé en France

Dates limites de dépôt des dossiers à l'école doctorale :

- **27 mars 2025 à midi**
- **19 juin 2025 à midi**
- **21 octobre 2025 à midi**

SOUTIEN FINANCIER

Il prend la forme du versement d'une aide forfaitaire.

Ne pouvant effectuer de transfert de fonds en direction d'un compte bancaire personnel, l'école doctorale versera sa participation à l'unité de recherche de rattachement du doctorant concerné.

Montant maximum de l'aide accordée par l'école doctorale : 200 €.

MODALITES DE PRESENTATION

La demande comprend deux parties réunies en un seul document de 2 pages (voir formulaire de référence) :

- ❖ Le projet,
- ❖ Un budget prévisionnel (transport, hébergement et repas), à détailler ligne par ligne.
- ❖ Les justificatifs idoines

DEPOT DE LA DEMANDE :

- Adresse électronique de communication : coly@unistra.fr